

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

COMMUNE de DONGES – VIDANGE NAZAIRIENNE ENVIRONNEMENT ACTIVITÉ DE TRANSIT-REGROUPEMENT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX

Par arrêté préfectoral n°2026/ICPE/082 en date du 25 février 2026, une consultation du public par voie électronique portant sur le projet de développement d'une activité de transit-regroupement et traitement de déchets dangereux de la société Vidange Nazairienne Environnement est ouverte pendant 3 mois, **du lundi 23 mars 2026 9h00 au mardi 23 juin 2026 17h00** sur le site internet mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7169>
Cette consultation du public porte sur la procédure autorisation environnementale unique avec étude d'impact.

M. Pierre BACHELLERIE, commissaire de la Marine nationale retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de conduire la consultation de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision. Il est chargé de recueillir les observations des parties prenantes jusqu'à la clôture de la consultation.

Une réunion publique d'ouverture et une réunion publique de clôture de la consultation auront lieu à la **Mairie de Donges - salle du conseil municipal - Place Armand Morvan - BP 30 - 44480 Donges** :

- **mercredi 25 mars 2026 de 17h00 à 19h00**
- **mercredi 17 juin 2026 de 17h00 à 19h00**

Pendant la durée de la consultation, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet dédié à la consultation mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7169> et accessible depuis le site Internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>). (rubriques : Actions de l'Etat/Environnement/Procédures administratives-commissions/Installations classées ICPE

Le public peut prendre connaissance de ce dossier sur un poste informatique en mairie de Mairie de Donges - Place Armand Morvan - BP 30 - 44480 Donges aux jours et heures d'ouverture des services au public.

Les avis administratifs obligatoires sont mis en ligne sur le site internet dédié à la consultation dès leur réception, ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis.

Pendant le temps strict de la consultation, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur le site internet dédié à la consultation mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7169> (accessible aussi depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique)
- par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-7169@registre-dematerialise.fr (La taille des pièces jointes ne pourra excéder 10 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de la consultation sont pris en compte).
- par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Donges - Place Armand Morvan - BP 30 - 44480 Donges ;

Toutes ces observations et propositions sont mises à disposition du public, tout au long de la consultation, et accessibles depuis le site internet dédié à la consultation (et depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique).

Toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier en préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales – 6 quai Ceineray 44000 Nantes). La demande devra être faite au plus tard le 19 juin 2026 (4ème jour ouvré avant la clôture de la consultation). Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site dédié à la consultation publique (accessible depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique) et mis à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de la consultation.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société VIDANGE NAZAIRIENNE ENVIRONNEMENT 3 rue Jacques Riboud ZAC des 6 Croix 2 44480 DONGES ou par mail à l'adresse suivante didier.ropars@rd-sas.fr

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont : un arrêté d'autorisation environnementale unique délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie de prescriptions d'exploitation ou un arrêté de refus.